



## Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée élargie

à Lécuse

le 18 novembre 2021

### Compte rendu

**Objet de la réunion :** Etat d'avancement du projet du Canal Seine Nord Europe

**Personnes présentes :** liste en annexe

**Présentation:**

Monsieur Xavier AILLERET, maîtrise d'œuvre

Madame Cécile ARNAUD, maîtrise d'œuvre

Monsieur David BECART, Directeur de l'environnement, Canal Seine Nord Europe

Monsieur Jean-Yves DAREAUD, Directeur de territoire Artois Cambrésis, Canal Seine Nord Europe

Madame Catherine JACQUART, Directrice en charge du secteur 4, Canal Seine Nord Europe

---

Madame LABADENS débute cette réunion en précisant que Monsieur BEAUCHAMP, président de la CLE du SAGE de la Sensée a eu un problème de santé soudain et ne peut être présent à cette réunion.

Madame LABADENS remercie les personnes présentes qui ont répondu favorables à l'invitation. Elle souhaite la bienvenue à cette réunion d'échange axée sur le canal Seine Nord Europe et les questions environnementales qu'il suscite.

Elle précise que c'est la 4ème réunion sur ce sujet, la dernière date de 2018 à MARQUION ; la pandémie n'a pas permis la tenue de cette réunion avant cette date.

Madame LABADENS indique que comme habituellement, cette CLE a été élargie aux maires des communes concernées par le tracé ainsi qu'aux membres des commissions thématiques du SAGE de la Sensée.

Madame LABADENS précise que cette réunion devait se tenir à Aubigny-au-Bac. Cependant, en raison du contexte sanitaire, le choix d'une salle de plus grande capacité était plus approprié. Elle remercie donc Madame le Maire de la commune de Lécuse de nous accueillir.

Madame LABADENS mentionne que suite aux élections départementales, régionales et encore avant municipales, un renouvellement de la CLE en découle et ainsi une réélection du président ainsi que des présidents des commissions thématiques.

Elle précise que pour que cela puisse se faire, il faut une CLE valide, ce qui n'est pas le cas pour le moment puisque le représentant de la Région n'est, à ce jour, pas encore désigné. Néanmoins, les commissions thématiques continueront de se réunir.

Madame LABADENS revient sur le sujet qui est l'avancement du projet Canal Seine Nord Europe. Elle remercie de leur présence les représentants de la Société du Canal Seine Nord Europe, Monsieur Jean-Yves DAREAUD, Directeur de territoire Artois Cambrésis, Madame Catherine Jacquart, Directrice en charge du secteur 4, Monsieur David Becart, directeur de l'environnement, Monsieur Xavier AILLERET et Madame Cécile ARNAUD qui représentent la maîtrise d'œuvre.

Madame LABADENS mentionne que la Société du Canal Seine Nord a été créée en mai 2017, prenant le relais des Voies Navigables de France et de la mission Canal Seine Nord ; la société a pour rôle de conduire le projet. Elle est dirigée par un conseil de surveillance présidé par Monsieur Xavier BERTRAND et composé notamment des Présidents des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Le conseil de surveillance se réunit au moins 4 fois par an pour voter les grandes décisions.

Madame LABADENS indique que le sujet passionne bien évidemment et que l'attente pour le canal est très forte aussi, et les impacts que pourraient générer le canal suscitent toujours des questionnements.

Elle précise que, attendu par tous, le canal Seine Nord Europe doit être un facteur de développement économique de notre région et plus localement de nos territoires, le Douaisis, le Cambrésis, le Valenciennois et l'Arrageois sans pour autant négliger les questions environnementales et hydrauliques. L'accès à l'eau, le rechargement des nappes phréatiques indépendamment du canal Seine Nord Europe d'ailleurs, restent une préoccupation ici comme ailleurs et ce ne sont pas les rapports du GIEC qui diront le contraire.

Madame LABADENS précise que depuis notre dernière réunion de 2018, la société du Canal Seine Nord a poursuivi les études d'impacts du canal sur les ressources et elle va aujourd'hui en présenter l'état d'avancement.

Madame LABADENS évoque, pour nous remettre dans le contexte, les éléments qui portent encore des questionnements :

- Suite à la création du Canal Seine Nord Europe, le Canal du Nord restera navigable depuis la Sensée jusque Marquion et restera en eau jusqu'à Havrincourt sans être navigable, comment sera gérée cette partie?
- Concernant l'écluse d'Oisy-le-Verger, qu'en est-il de l'étude sur les ondes d'intumescences pour étudier l'impact de l'écluse de Oisy le Verger sur le canal de la Sensée ?
- Quelle influence aura le Canal sur les captages en eau potable surtout mais aussi agricoles ?

Madame LABADENS précise de nouveau que le canal Seine Nord Europe doit être exemplaire à tout point de vue, notamment en ce qui concerne les aspects hydrogéologiques, hydrauliques et écologiques. La CLE est la vigie du bassin versant de la Sensée, la gardienne du château d'eau de la Sensée, et elle veille aux respects de ses ressources naturelles et aquatiques.

Grâce à la CLE, à son existence, à sa reconnaissance et à sa légitimité, de nombreux projets impactant l'environnement ont dû être adaptés, revus, corrigés, voire même interdits, afin de préserver au mieux les ressources.

Madame LABADENS laisse la parole à Monsieur DAREAUD pour présenter l'avancement des études et le planning.

Monsieur DAREAUD annonce que la société va présenter l'état d'avancement du projet en remettant en perspective le sujet.

Lancement d'une vidéo de présentation du projet.

Monsieur DAREAUD annonce que le canal Seine Nord Europe traverse différents départements et montre le tracé du canal. Le canal Seine Nord Europe sera plus large et plus profond. Le poids transporté sera de 4 400 tonnes soit l'équivalent de 220 camions sur un transport fluvial.

Monsieur DAREAUD indique que le canal Seine Nord Europe sera composé de six écluses sur l'ensemble des 107 km qui seront adaptés aux convois fluviaux.

L'écluse de Marquion sera la plus haute avec une hauteur de 25,71 mètres et celle de Oisy-le-Verger sera de 25 mètres.

Le tracé du canal Seine Nord Europe relie Compiègne jusque Aubencheul-au-Bac pour se reconnecter au Canal de la Sensée. La création du canal Seine Nord Europe se superpose au canal du Nord ou s'en affranchit.

Monsieur DAREAUD précise pour le souterrain de Ruyaulcourt, le tunnel de 4,5 km sera non navigable mais restera en eau.

De Ruyaulcourt à Havrincourt, le canal Seine Nord Europe se superposera au canal du Nord, avec quelques mètres de différence, le canal Seine Nord Europe sera plus large.

De Havrincourt à Graincourt-lès-Havrincourt, c'est le canal du Nord existant ; de Graincourt-lès-Havrincourt à Marquion, le canal restera en eau mais sera non navigable ; et pour finir de Marquion au canal de la Sensée , le canal sera en eau et navigable.

Monsieur DAREAUD explique que le canal Seine Nord Europe traverse 58 communes au total et dans l'Artois Cambrésis, le canal traverse 12 communes ; deux dans le Nord et le reste dans le Pas-de-Calais. En ce qui concerne les infrastructures, il est noté 15 rétablissements routiers.

Au niveau de Ytres, le canal sera en dessous de l'actuel ; les terres en excédant seront transportés sur des terrains de dépôt. Au total, 7 terrains de dépôt sont envisagés.

En ce qui concerne les écluses, l'écluse de Oisy-le-Verger sera visitable par le public, une démarche a été engagée avec le secteur du tourisme.

Deux quais seront sur le tracé, un quai céréalier de 300 mètres de long à Graincourt-lès-Havrincourt et un quai de 100 mètres à Marquion.

Monsieur DAREAUD précise que les quais seront construits par la société mais seront aménagés par la Région.

Des berges lagunées feront partie du canal Seine Nord Europe, ce qui permettra d'oxygéner le canal et de développer une vie à côté.

En l'état actuel, le canal du Nord est difficile à franchir par la faune, c'est donc un sujet à améliorer pour la société et trouver des aménagements qui permettent une bonne harmonie.

Monsieur DAREAUD explique que pour ce qui est du secteur 1 du canal Seine Nord Europe, le 8 avril 2021, la société a eu l'arrêté d'autorisation environnementale ce qui a permis de commencer les travaux dans l'Oise, la section sera mise en service en 2027.

Pour ce qui est des secteurs 2,3 et 4, l'avant projet est réalisé et la société est maintenant en phase projet ; ce qui permet à la société de lancer les appels d'offre aux entreprises et l'aménagement foncier se poursuit en parallèle. Les travaux préparatoires sont prévus en 2023 (apport des 1<sup>er</sup> matériaux).

Monsieur DAREAUD indique le planning prévisionnel. Courant 2024 à mi 2027, ce sont la création des écluses et de la partie « bâtiments » qui est prévu. Ensuite, de mi 2027 à 2028, la société

procédera aux contrôles et au remplissage du canal pour une mise en service prévue en décembre 2028. VNF prend ensuite le relais.

Monsieur DAREAUD précise qu'actuellement, ce qui est réalisé sur le territoire, ce sont l'acquisition des données ainsi que la mise en place d'études techniques. Ces études sont en cours, avec notamment des forages pour les sondages et ainsi peaufiner les études techniques.

En parallèle, des campagnes de communication sont en cours auprès du public pour répondre aux interrogations.

Monsieur BECART précise que les prélèvements pour alimenter le canal Seine Nord Europe se font uniquement dans l'Oise, et une retenue d'eau, la retenue Louette, est prévue dans la Somme.

Sur la section canal du Nord remblayée, il précise qu'un système est à prévoir pour maintenir le système actuel et continuer d'alimenter la nappe et les zones humides.

Monsieur BECART indique qu'un suivi piézométrique a été mené pour vérifier si les péniches avaient un impact sur les marais et il a été démontré qu'il n'existait pas de lien entre les deux.

En revanche, Monsieur BECART précise que les captages d'eau potable sont impactés par le remblaiement du canal du Nord; des études sont en cours pour palier à cela.

### **Les évolutions techniques du projet depuis les études d'avant projet.**

Madame ARNAUD annonce que le projet prend en compte la qualité et quantité des eaux souterraines et introduit l'explication sur l'étanchéité du canal.

Monsieur AILLERET précise que des études hydrogéologiques ont été menées.

Il explique que le plafond correspond au fond du canal et mentionne que, sur certaines zones, la nappe est plus haute que le plafond. A Ytres, la nappe est au dessus du plafond.

Monsieur AILLERET mentionne que lorsque une fuite est détectée, il est compliqué de maintenir les niveaux d'eau dans le canal. Sur l'ensemble du canal, la majorité est étanche hormis à Ytres et sur le bief 7.

La tranchée d'Ytres est de 5 400 m de long soit 14 millions de m<sup>3</sup> de déblais ce qui est colossal. Les deux-tiers des déblais vont partir sur des dépôts. La question se pose sur le placement de ces déblais.

Monsieur AILLERET précise qu'un relèvement d'eau du tunnel est nécessaire pour alimenter la Tortille.

Près d'Hermies, le canal du Nord est remblayé. Le canal Seine Nord Europe est légèrement au dessus du canal du Nord, le fond du canal Seine Nord Europe correspond aux berges du canal du Nord soit 4 à 5 m au dessus.

Monsieur AILLERET précise que le niveau de la nappe est au dessus du plafond à certains endroits mais l'écart est faible. Cependant, il mentionne la mise en place de tranchées drainantes aux endroits présentant un risque.

Madame ARNAUD précise que le canal Seine Nord Europe est majoritairement étanche hormis à Ytres et sur le bief 7 (Oisy-le-Verger au canal de la Sensée), d'où un risque faible de pollution.

Sur ces deux tronçons, des rétablissements routiers seront assurés ; à Ytres, l'autoroute A2 et sur le bief 7, la route départementale D14. Ces rétablissements réguleront la pollution accidentelle s'il y a, ce qui évitera une pollution le long du canal.

Madame ARNAUD évoque la nature des polluants.

Si la pollution est de surface, elle stagne et peut être prise en charge facilement.

Dans le cas où la pollution migre en profondeur, le coefficient de perméabilité est faible ce qui permet d'intervenir avant qu'elle n'atteigne la nappe.

Pour ce qui est des mesures particulières, dans le cas d'un confinement, la pollution sera extraite et traitée ensuite.

Autrement, la technique est de baisser le niveau de la nappe du bief pour que la pression de l'eau diminue et que la pollution se propage moins vite vers la nappe.

### **Programme de compensation**

Madame ARNAUD évoque les incidences sur les zones humides.

Le canal Seine Nord Europe a une incidence directe sur 2,12 hectares de zones humides localisées au niveau du canal de la sensée et sur 0,26 Ha indirectement.

Pour réduire ces incidences, la société prévoit 23 km de berges lagunées et des annexes hydrauliques, qui sont des plans d'eau de 50 cm à 1m50 connectés au canal Seine Nord Europe.

Elles seront aménagés avec des espèces pour y favoriser la biodiversité. Deux annexes hydrauliques sont prévues à Hermies et Oisy le Verger.

Deux restaurations/améliorations de zones humides sont prévues à Oisy-le-Verger.

Le première, une zone humide de type dépressionnaire sur culture intensive deviendra une prairie humide à proximité d'une annexe hydraulique. Et la deuxième, un boisement humide qui deviendra une prairie humide.

Madame LABADENS demande l'intérêt de la prairie humide.

Madame ARNAUD répond que la prairie humide a un intérêt pour les espèces.

Madame ARNAUD évoque les incidences et compensation pour les habitats. Elle explique que le bilan est positif sur tous les habitats. Lorsque des déficits sont mentionnés, ils sont compensés d'une autre manière.

Par exemple, pour la végétation, un déficit d'un hectare est mentionné et celui-ci est compensé par des annexes hydrauliques et des berges lagunées.

Pour le boisement, un déficit de 11 hectares qui sera régulé avec les secteurs 1 et 2.

Monsieur BECART précise que le bilan est issu de la réglementation, qu'il existe un équilibre entre les zones impactées et les zones compensées. Il mentionne que cet exercice est fait pour cette raison et qu'il sera spécifié dans le dossier remis prochainement aux services de l'État.

Monsieur BECART précise qu'au-delà des sites acquis par le canal Seine Nord Europe, des travaux sont menés pour diversifier le milieu.

Des travaux anticipés sur deux sites de compensation ont lieu, la vallée de l'Agache à Oisy-le-Verger (0,8 ha) et la vallée de la sensée à Aubigny au bac (1,7 ha).

A Aubigny-au-Bac, les travaux consistent en la réalisation d'une mare et d'une roselière, la restauration des lisières forestières et la restauration de la prairie par fauche tardive (fauché tardivement pour que le cortège d'insecte puisse se développer)

A Oisy-le-Verger, les travaux sont la réalisation d'une mare et la restauration d'une mégaphorbiaie.

Les travaux sont prévus en début d'année 2022 mais peuvent être reportés à la fin de l'été en fonction du climat. Monsieur BECART précise que les travaux ne peuvent se faire au printemps ou en en été pour la préservation des espèces.

Madame SAUVAGE demande si les mares seront accessibles au public.

Monsieur BECART répond par la négative et précise que le cheminement n'est pas prévu.

Monsieur PETIT demande comment sera alimenté le canal en amont de l'écluse de Marquion, de Marquion jusque Havrincourt.

Monsieur BECART répond qu'au niveau de l'écluse 7, un ouvrage permet une alimentation en eau avec un débit de 0,25m<sup>3</sup>/s (écluse 7 à écluse 2).

Un des invités, inquiet par le le niveau des étangs, précise que la présentation a été faite en période normale mais se pose la question en période d'étiage. Il mentionne que dans la présentation, il a été présenté la variation entre la nappe et le plafond du canal. Dans certains cas, la nappe est au-dessus, parfois, non. Il précise que la nappe continue de diminuer et questionne la société sur l'assurance du risque zéro et qu'il n'y aura jamais d'incidence.

Monsieur AILLERET répond qu'une réponse hydrogéologique a été menée pour modéliser le modèle, une définition des ouvrages est faite pour obtenir le résultat.

Avec un débit de 0,25m<sup>3</sup>/s, le niveau du canal du Nord est assurée ainsi que les sources de l'Agache. Et sur le bief 7, les marais sont au même niveau que le Canal de la Sensée.

Cet invité en déduit que l'on peut être serein sur les niveaux des étangs dans ce cas.

Monsieur PETIT revient sur une question déjà présentée en 2018 pour une pollution qui arriverait par le canal Seine Nord Europe. Il comprend que ce canal est étanche mais s'interroge sur la façon d'empêcher une pollution qui viendrait de l'Oise, de venir sur la Sensée.

Monsieur AILLERET répond que le canal Seine Nord Europe sera plus favorable que le canal du Nord qui n'est pas étanche.

Le canal du Nord alimenté vient de l'Oise et un suivi qualité est effectué sur les eaux du canal.

### **Les captages d'eau potable**

Madame ARNAUD précise que cinq captages d'eau potable sont concernés par le tracé sur le SAGE de la Sensée ; ce sont les captages de Oisy le Verger, Sauchy-Lestrée, Hermies et Graincourt-lès-Havrincourt.

Le captage d'Havrincourt n'est plus actif depuis une dizaine d'années, un autre captage est utilisé. Par conséquent, l'étude n'a pas été réalisée sur ce captage.

Les dossiers sont en cours.

Madame ARNAUD indique que lors de la phase travaux, un piezomètre d'alerte sera créé, pour tous les captages, entre le captage et le canal pour prévenir suffisamment tôt dans le cas d'une contamination des eaux souterraines.

Pour ce qui est de l'alimentation en eau potable, la productivité des puits n'est pas impactée.

Au niveau de Oisy-le-Verger et de Graincourt-lès-Havrincourt, le trafic de la route pourrait engendrer une pollution accidentelle atteignant les eaux souterraines et il existe un risque de contamination du captage dans le cas d'une pollution accidentelle des eaux du canal.

Pour palier à cette situation, un réseau d'évacuation des eaux de ruissellement est mis en place vers l'extérieur du périmètre de protection éloigné.

Au niveau de Sauchy-Lestree et d'Hermies, dans le cas d'une pollution accidentelle du canal, il peut y avoir un risque de contamination du captage.

Cependant, le canal étant étanche sur cette partie du canal ; le risque est faible. De même pour l'annexe hydraulique d'Hermies.

Monsieur WANEGUE mentionne que les phases de travaux et d'exploitation ont des impacts. A cela, s'ajoute les phénomènes climatiques, par conséquent la sécurisation n'est pas totale.

Sur le territoire, il existe de nombreuses interconnexions ainsi, par précaution, il serait judicieux de travailler conjointement pour que ces forages soient sécurisés.

Il mentionne qu'il n'existe pas de difficultés techniques à prendre ces précautions.

### **La gestion des eaux d'exhaure**

Monsieur AILLERET mentionne que des fouilles archéologiques importantes sont prévues pour la création des écluses et elles atteignent le niveau de la nappe.

Lors des travaux, les eaux de la nappe seront à évacuer des sites.

Pour la construction de l'écluse de Oisy-le-Verger, l'eau sera rejetée dans le canal de la Sensée.

Pour Marquion, le contexte est plus complexe puisque le cours d'eau n'est pas à proximité. Le choix d'évacuation se tenait entre passer à travers les exploitations agricoles ou en longeant l'autoroute. La décision a été prise sur le long de l'autoroute. Une canalisation sera prévue pendant deux ans pour rejeter cette eau de la nappe dans le canal du Nord.

A Ytres, le rejet des eaux se fera dans le canal du Nord au sud et au nord du tunnel de Ruyaulcourt.

Monsieur BIENFAIT remarque que ces eaux proviennent de la nappe et seront rejetées, en plus de cela s'ajoute les eaux de captage ce qui va engendrer une baisse de la nappe phréatique.

Monsieur AILLERET confirme ces propos et mentionne que cette diminution est prise dans les calculs.

Madame ARNAUD ajoute que c'est la baisse du niveau dynamique mentionnée dans les slides sur les captages.

### **Prochaines étapes/échéances**

Monsieur BECART enchaîne avec les prochaines échéances.

Fin janvier 2022 est prévu le dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale (DAE). S'en suit, l'instruction du dossier par les services de l'état qui débouche sur une enquête publique à l'automne 2022.

La société du canal Seine Nord Europe répondra point par point à ce retour de commission d'enquête.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, l'arrêté d'autorisation environnementale permettra de lancer les fouilles archéologiques sur les secteurs d'Hermies et de Marquion. Fin 2023, la société s'occupera de la partie génie civile, du terrassement.

Madame RINGEVAL précise que des fouilles archéologiques ont déjà eu lieu et que de nombreuses choses ont été découvertes.

Madame JACQUART indique que des fouilles sont encore à réaliser à Marquion.

Monsieur DAREAUD conclut et interroge la salle sur des questions liées aux échéances.

Un représentant du SAGE de la Sambre demande si la Sambre sera impactée et si elle sera sollicitée pour alimenter l'Oise.

Madame JACQUART répond que le règlement d'eau est précis.

En étiage, la retenue de Louette est mobilisée, ce qui est conforme au règlement d'eau défini. Par conséquent, il n'y aura pas d'impact.

Madame LABADENS conclut la réunion en remerciant la société Canal Seine Nord Europe tout en mentionnant qu'il faut rester vigilant tout au long du projet. Elle remercie une dernière fois Madame DESCAMPS de nous avoir accueillis.